

L'an deux mil vingt-deux le vingt neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2022

Date de publication : 05 juillet 2022

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, BUSEYNE Bernard, COUSIN Anne-Marie, TURPAULT Jean-François, REVERDY Anne, DERBIER Cédric.

Absents excusés : LECLERC Nathalie, HAUTIN Patrick, MARTIN Isabelle,

Madame COUSIN Anne-Marie a été élue secrétaire

Objet : Délibération pour la validation du projet de travaux de valorisation sur le site de Vesvre

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet définitif pour les travaux à réaliser sur le site de Vesvre proposé par le Cabinet DUPLAT.

Ces travaux consistent principalement à :

- Restaurer la Guérite Sud-Est
- Restaurer le Mur de soutènement Sud-Est, dans sa partie orientale uniquement (5 à 10 m)
- Restaurer les élévations extérieures et intérieures de l'étable
- Aménager des sanitaires et un espace d'accueil et d'animation dans l'étable.
- Mise en place de clôture et portail au droit de la limite Sud et résorption de l'ancien accès.
- Aménager des places de stationnement en arrière de l'ancienne étable
- Créer une aire de stockage des containers

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal accepte ce projet de travaux à l'unanimité, il autorise Madame Le Maire à lancer l'appel d'offres y afférent ainsi qu'à procéder aux demandes de subventions auprès des divers organismes.

Objet : Délibération pour la validation du projet de scénographie sur le site de Vesvre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet définitif de la scénographie proposé par Mr DANGLES pour le site de Vesvre.

Les travaux consistent principalement en la fabrication et l'intégration de mobilier intérieur et extérieur destiné à l'accueil du public et à l'interprétation et l'animation du site.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de scénographie proposé par Mr DANGLES il autorise Madame Le Maire à lancer l'appel d'offres y afférent ainsi qu'à procéder aux demandes de subventions.

Objet : Délibération pour l'attribution des terrains situés autour du site de la cathédrale Linard

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le site de la Cathédrale LINARD vient d'être acheté par Mme COLLET et Mr ROUGER.

Trois terrains communaux jouxtent ce site. Deux d'entre eux étaient loués à la famille LINARD auparavant. (D 391 et D 390). La parcelle D 393 était occupée à titre gratuit.

Les nouveaux acquéreurs souhaitent louer ces trois terrains :

D 393 (591m²)

D 391 (1653 m²)

D 390 (1 666 m²)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer les trois terrains au prix de 72 € l'hectare à l'année. Un bail sera établi.

so questions diverses :

Il a été décidé que Jean Jacques Cambier animerait un groupe de travail concernant un arbooretum sur le site de la cathédrale.

Validé et approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2022.

Le Maire,

LEGERET Isabelle



Le Secrétaire de séance,

COUSIN Anne-Marie

Cousin